Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,

Charlène Mayamba-Kosi est une jeune femme congolaise de 19 ans, mère célibataire de jumelles de deux ans. Elle est arrivée en France fin 2015 à la suite de graves maltraitances et a été prise en charge par le département du Nord, qui l'a confiée au foyer Anne Frank de Saint-Omer.

Elle a sollicité l'asile mais, faute de preuves concernant le danger qu'elle encourt au Congo, celui-ci lui a été refusé par l'OFPRA puis par la Cour Nationale du Droit d'Asile le 9 avril de cette année. Son avocate a envisagé d'intervenir auprès du Conseil d'Etat mais elle n'a pas pu bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Charlène a entamé des démarches auprès de l'ambassade du Congo à Paris afin d'obtenir un passeport et de pouvoir demander un titre de séjour à la préfecture du Pas-de-Calais mais elle a reçu une obligation de Quitter le Territoire Français le 2 juin dernier avant de pouvoir déposer son dossier.

A son grand regret Charlène n'a malheureusement pas été scolarisée depuis son arrivée en France mais elle suit assidument des cours de français à la Croix Rouge. Son projet est de suivre à la rentrée une formation de CAP afin d'obtenir une qualification qui lui permettra de trouver un emploi et de subvenir aux besoins de ses filles.

C'est une jeune femme sérieuse, responsable et déterminée qui ne cherche qu'à s'intégrer et travailler. Ses petites, nées en France, sont inscrites dans une école maternelle de Saint-Omer pour la rentrée de septembre ; un arbre a été planté au nom de chacune d'entre elles comme pour les autres bébés de la crèche par le maire de Saint-Omer. Accueillies par la France leur avenir est désormais parmi nous. Nous ne pouvons renvoyer cette jeune famille vulnérable dans un pays où la maman a tant souffert et où elle n'a plus personne, ses parents étant décédés tous les deux lorsqu'elle était encore enfant.

**A notre connaissance c'est la première fois qu'une jeune femme du foyer Anne Frank fait l'objet d'une OQTF. Nous, citoyens, intervenons auprès de vous pour que celle-ci soit annulée et que vous permettiez à Charlène de constituer son dossier de demande de titre de séjour, ce à quoi elle aspire le plus au monde, pour elle-même et pour ses fillettes.**

| Nom | Adresse | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |